

LA YMCA - UCJG DE PARIS, DEMAIN : " RÉINVENTER LE 14, RUE DE TRÉVISE " CONCOURS D'IDÉES POUR LES ÉTUDIANTS EN ARCHITECTURE

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'IDÉES

Le présent le Dossier d'inscription (DI) encadre les conditions d'inscription au Concours d'idées « Réinventer le 14, rue de Trévisse ». Il accompagne le Règlement du Concours d'idées, et le Cahier des Charges (CC) du Concours d'idées. Ensemble, ces trois documents constituent le cadre réglementaire du Concours d'idées.

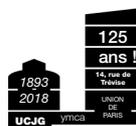
Attention : document mis à jour le 4/06/2018, les modifications apparaissent en vert.

LA YMCA-UCJG DE PARIS, DEMAIN : « RÉINVENTER LE 14, RUE DE TRÉVISE »



1893 2018 2024

1893 : UNE ASSOCIATION ET UN BÂTIMENT EXCEPTIONNEL AU SERVICE DE LA JEUNESSE.
2018 : 125 ANS, LE TEMPS DE SE RÉINVENTER, FAITES-NOUS RÊVER!
2024: LE NOUVEAU TRÉVISE, PRÊT POUR LES JO!



SOMMAIRE

Merci de bien vouloir remplir et signer les documents suivants. Les documents 1,2,5 et 6 sont obligatoirement fournis par tous les candidats. En fonction de votre situation, remplir les documents 3 et/ou 4. Voir Alinéa 6 du Règlement pour les consignes d'envoi du présent Dossier d'Inscription (un PDF), qui est à envoyer avec le Règlement signé (un PDF) et le Cahier des Charges signé (un PDF).

- 1 : FICHE D'INSCRIPTION**
- 2 : SCAN DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (CARTE OU PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ**
Merci d'insérer le scan directement dans l'espace vide de la page prévu à cet effet.
- 3 : SCAN DE LA CARTE D'ÉTUDIANT EN MASTER D'ARCHITECTURE EN COURS DE VALIDITÉ**
Merci d'insérer le scan directement dans l'espace vide de la page prévu à cet effet.
- 4 : SCAN DU DIPLÔME DE MASTER EN ARCHITECTURE (OU ATTESTATION) OBTENU EN 2017**
Merci d'insérer le scan directement dans l'espace vide de la page prévu à cet effet.
- 5 : ATTESTATION DE PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION (PAYPAL)**
Merci d'insérer le scan directement dans l'espace vide de la page prévu à cet effet.
- 6 : CONTRAT DE CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

1 : FICHE D'INSCRIPTION

CANDIDATURE INDIVIDUELLE Mme Mr

NOM, PRÉNOM(S) : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____ @ _____

ECOLE : _____

PAYS : France Suisse Belgique

NIVEAU : Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2 Diplômé en 2017

CANDIDATURE EN BINÔME

BINÔME 1 : Mme Mr

NOM, PRÉNOM(S) : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____ @ _____

ECOLE : _____

PAYS : France Suisse Belgique

NIVEAU : Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2 Diplômé en 2017

BINÔME 2 : Mme Mr

NOM, PRÉNOM(S) : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____ @ _____

ECOLE : _____

PAYS : France Suisse Belgique

NIVEAU : Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2 Diplômé en 2017

Je garantis :

- que ma participation au Concours d'idées est libre et volontaire
- que ma participation n'est pas en violation et/ou contradiction avec tout engagement que j'aurais avec un tiers (employeur, client, cocontractant, etc.)
- que le projet que je présenterai est original et qu'il résulte de ma propre réflexion, ainsi, je garantis l'organisateur contre tout recours de tiers, notamment quant à l'originalité et/ou la paternité du projet, et contre le paiement des dommages et intérêts afférents.
- comprendre et respecter le présent Règlement ainsi que le dossier de Présentation du Concours
- avoir librement signé tous les documents qui seront fournis lors de l'inscription

J'ai noté que :

Le moyen de communication exclusif pour le concours est l'email.
concours@ymca-paris.fr

- Je souhaite participer à la visite facultative du bâtiment le 16 juin 2018 (14h).**
- Je souhaite participer à la visite facultative du bâtiment le 5 juillet 2018 (14h).**

L'Association vous enverra un email confirmant votre inscription à la visite facultative de votre choix et précisant les modalités de la visite.

Fait à _____, le ____/____/_____.

Signature (CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1)

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

Le cas échéant, signature (BINÔME 2) :

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

2 : SCAN DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (CARTE OU PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ

1 / CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1

Mme / Mr/ Melle _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____, le ____/____/____.

Signature :

2 : SCAN DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (CARTE OU ASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ

2 / **LE CAS ÉCHÉANT, BINÔME 2**

Mme / Mr/ Melle _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____, le ____/____/_____.

Signature :

3 : SCAN DE LA CARTE D'ÉTUDIANT EN MASTER D'ARCHITECTURE EN COURS DE VALIDITÉ

1 / CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1

Mme / Mr/ Melle _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____ , le ____/____/_____ .

Signature :

3 : SCAN DE LA CARTE
D'ÉTUDIANT EN MASTER D'ARCHITECTURE
EN COURS DE VALIDITÉ

3 / LE CAS ÉCHÉANT, BINÔME 2

Mme / Mr/ Melle _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

4 : SCAN DU DIPLÔME DE MASTER EN ARCHITECTURE (OU ATTESTATION) OBTENU EN 2017

1 / CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1

Mme / Mr/ Melle _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____ , le ____/____/_____ .

Signature :

4 : SCAN DU DIPLÔME
DE MASTER EN ARCHITECTURE (OU
ATTESTATION) OBTENU EN 2017

4 / LE CAS ÉCHÉANT, BINÔME 2

Mme / Mr/ Melle _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____ , le ____/____/_____ .

Signature :

5 : ATTESTATION DE PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION (PAYPAL)

CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1

Mme / Mr _____

J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original.

Fait à _____ , le ____/____/_____ .

Signature :

6 : CONTRAT DE CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout participant au Concours d'idées, qu'il soit désigné comme lauréat ou non, devra céder en amont et à titre exclusif ses droits sur sa réalisation effectuée pendant le Concours, dans le cadre du présent Contrat de cession de droits :

Conclu entre les parties :

A/ L'(es) auteur(s) du projet, candidat Individuel ou Binôme ; ci-après : « le Cédant »,

NOM : _____

NOM : _____

PRÉNOM : _____

PRÉNOM : _____

B / et l'Organisateur du Concours d'idées, L'UCJG de Paris, 14, rue de Trévisse 75 009 ; représenté par son Président Mr Pierre GOMARD, ci-après : « le Cessionnaire ».

1 / DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat les termes ci-après doivent s'entendre dans le sens des définitions suivantes :

- L'oeuvre : c'est l'oeuvre sur laquelle portent les droits, objets du présent contrat, ici, le « Rendu du Concours » produit pour le Concours d'idées. Voir Alinéa 7/ c) du Règlement.
- L'(es) auteur(s) : c'est la personne physique qui a conçu et formalisé l'oeuvre, et sous le nom de laquelle elle est divulguée, ici, le « Candidat Individuel ou le Binôme ».
- Le Cédant : c'est l'auteur, titulaire des droits, ayant la capacité de contracter aux présentes.
- Le Cessionnaire : c'est l'Organisateur du Concours d'idées, ici L'UCJG de Paris.

2 / OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le Cédant cède à l'UCJG de Paris, dans les conditions et selon les modalités décrites ci-après, les droits d'auteur qu'il détient relatif à l'oeuvre produite lors du Concours d'idées.

3 / GARANTIES

Le Cédant garantit au Cessionnaire :

- l'originalité de l'oeuvre cédée ou à tout le moins, qu'elle porte la marque de l'apport intellectuel de son auteur et qu'il agit de bonne foi ;
- que les droits cédés ne portent atteinte à aucun droit de tiers dont le cédant aurait connaissance et/ou dont il ne pourrait pas ne pas avoir connaissance et/ou qui aurait été porté à sa connaissance antérieurement à la cession des droits ;

- que l'œuvre cédée n'a à ce jour fait l'objet d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers, de quelque nature et de quelque étendue que ce soit, que celle prévue au présent contrat au bénéfice du cessionnaire ;
- que les droits cédés ne portent atteinte à aucun droit de sous-traitants et/ ou d'auteurs extérieurs intervenus à sa demande et sous sa supervision.

Au vu de ce qui précède, le Cédant garantit le Cessionnaire contre toute action en contrefaçon, revendication de la part d'un tiers sur le fondement d'une atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou d'un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme. Pour le cas où une action en justice serait intentée à l'encontre du Cessionnaire, le Cédant s'engage à collaborer de bonne foi à la défense des intérêts du Cessionnaire en fournissant tous les éléments d'information et l'assistance nécessaires à cet effet.

Le Cédant déclare que l'œuvre cédée n'a pas été donnée en nantissement, qu'elle ne fait l'objet d'aucun apport en société, d'aucune licence d'utilisation en faveur d'un tiers quelconque et qu'elle ne fait l'objet d'aucune action en justice en cours.

4 / PORTÉE DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle qui protège les droits des auteurs sur toutes les « oeuvres de l'esprit », quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

L'auteur (e), les auteurs, cède(nt) de manière exclusive et à titre gratuit au Cessionnaire, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'auteur ; et déclare(nt) détenir sur l'œuvre cédée les droits nécessaires pour ce faire.

Les parties entendent notamment par l'ensemble des droits d'exploitations cédés au Cessionnaire :

- Le droit d'utilisation et d'exploitation commerciale, sous toutes formes, même non prévues ou non prévisibles à la date de signature du présent contrat ;
- Le droit de reproduction par tous moyens et sur tous supports, connus ou inconnus au jour de la signature des présentes ;
- Le droit de représentation par tous procédés, connus et inconnus au jour de la signature, y compris par voie hertzienne, câble, satellite, etc. ;
- Le droit d'utilisation secondaire qui s'entend comme le droit de modification, adaptation, traduction, évolution, adjonction, suppression de tout ou partie de l'œuvre cédée et ce sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, afin de l'intégrer à d'autres œuvres réalisées sur tous supports précédemment mentionnés ;
- Le droit de céder tout ou partie de l'œuvre cédée et notamment de consentir à tout tiers tous contrats de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit à titre onéreux ou gratuit ;
- Le droit d'adapter, de modifier et de faire évoluer l'oeuvre dans les années futures ;
- Et de manière générale toutes les prérogatives patrimoniales de l'auteur sur sa création.

5 / ETENDUE DE LA CESSION

Les droits cédés portent sur l'œuvre « Rendu du Concours » ainsi que toute sa documentation associée. Ils sont valables pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

A ce titre le Cédant (et ses ayants droits et/ou représentants) renonce expressément à revendiquer tout droit patrimonial éventuel de propriété intellectuelle relatif à l'œuvre cédée pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle et pour une exploitation dans le monde entier.

6 / MODALITÉS FINANCIÈRES

La présente cession de droits de propriété intellectuelle est consentie et acceptée à titre gratuit. L'utilisation qui sera faite de l'oeuvre ne pourra, en aucun cas, donner droit à une rémunération d'aucune sorte que ce soit en argent ou par tout autre moyen.

7 / RESPONSABILITÉ

Le Cédant s'engage à délivrer au Cessionnaire une œuvre conforme aux spécifications du Cahier des Charges et du Règlement du Concours d'idées.

Le Cessionnaire reconnaît avoir reçu toutes les informations relatives à l'œuvre cédée et à ses fonctionnalités. Il est responsable de l'exploitation de l'œuvre cédée. Il assumera seul la responsabilité inhérente à l'exploitation de l'œuvre cédée. Le présent contrat n'oblige pas le Cessionnaire à faire usage des autorisations qui lui sont données.

8 / RESPECT DU DROIT MORAL

Le Cessionnaire s'engage à respecter le droit moral de l'auteur, notamment le droit à la paternité ; à ce titre son identité sera créditée lors de la reproduction et/ou la publication du « Rendu du Concours ».

9 / ENTRÉE EN JOUISSANCE

Le transfert des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre cédée est réalisé au jour de la signature du présent contrat.

En conséquence, le Cessionnaire disposera de tous les droits et prérogatives sur l'œuvre cédée à compter de la signature des parties.

Fait à _____, le ____/____/_____.

Signature (UCJG DE PARIS, Pierre GOMARD)

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

Signature (CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1)

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

Le cas échéant, signature (BINÔME 2) :

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :